

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 12^e jour du mois de décembre 2018 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Boyer, maire
- Monsieur Jean Cheney, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse
- Monsieur André Chenail, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et Préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente, de même que quelques citoyens.

M. Paul Viau, Préfet, procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 20h00, laquelle débute par la conférence de Presse pour la desserte du Service 211.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-12-223

Il est proposé par M. André Chenail, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance du 28 novembre 2018
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Dossier SADR
 - 5.1 CPTAQ – suivi de dossier article 59
 - 5.2 Scénarios alternatifs de modification du SADR – municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
- 6.0 Demande d'aide financière regroupée – Volet 2 MAPAQ
Campagne de sensibilisation sur la cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie
- 7.0 Avis des titulaires de licences d'exploration aux propriétaires fonciers, à la municipalité locale et à la MRC (nouveau cadre règlementaire régissant le développement et la mise en valeur des hydrocarbures)
- 8.0 Étude « Diagnostic organisationnel » (suivi)
- 9.0 Correspondance
- 10.0 Varia ...
- 11.0 Période de question(s)
- 12.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL **Séance ordinaire du 28 novembre 2018**

2018-12-224

Il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville tenue le 28 novembre 2018 tel que rédigé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2018-12-225

Il est proposé par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer.

LISTE DES COMPTES

1. Services extincteur Napierville inc. (vérification annuelle)	76,46\$
2. J.G. Poupart Inc. (essence)	270,00
3. Québec municipal (abonnement annuel)	439,78
4. PG Solutions Inc. (Première Ligne)	250,65
5. Visa Desjardins	589,63
6. IGA extra Primeau	173,36
7. Éditions Wilson & Lafleur Ltée (mise à jour)	172,20
8. Journal Coup d'œil (2 avis publics)	672,60
9. Municipalité Saint-Edouard (remboursement formation)	2 117,34
10. Viau Ford (réparation véhicule)	1 231,29
11. Solution Burotic 360 (contrat de service photocopieur)	370,11
12. Bell Canada (téléphone)	87,97
13. Chantale Pelletier (remboursement dépenses)	96,58
14. La Capitale Ass. Administration publique Inc. (assurance groupe)	4 997,94
15. Evimbec Limitée (évaluation)	33 999,06
16. Mégaburo Inc. (contrat de service photocopieur couleur)	611,85
17. Dunton Rainville, avocats (cause CPTAQ)	322,48
18. Alarme SPL Atout Inc. (contrat de service système d'alarme)	206,96
19. FQM (cotisation annuelle)	1 048,57
20. Services Ricova Inc. (contrat collecte des ordures)	107 214,27
21. Bell Mobilité Inc. (cellulaire)	37,32
22. Recy-compact (contrat collecte recyclage)	26 652,02
23. Boyer, Yves (rémunération)	811,00
24. Chenail, André (rémunération)	315,00
25. Cheney, Jean (rémunération)	1 059,00
26. Duteau, Robert (rémunération)	563,00
27. Gagnon-Breton, Sylvie (rémunération)	1 059,00
28. Hamelin, Jean-Guy (rémunération)	1 059,00
29. Lécuyer, Ronald (rémunération)	563,00
30. Pelletier, Chantale (rémunération)	811,00
31. Sauriol, Lise (rémunération)	563,00
32. Somerville, Drew (rémunération)	315,00
33. Viau, Paul (rémunération)	3 510,00

PROJET CAMPAGNE PROMOTIONNELLE DE COHABITATION EN MILIEU AGRICOLE

2018-12-226

Considérant que le comité régional «Cohabitation harmonieuse» réunit des représentants des MRC de la Montérégie, de l'UPA et du MAPAQ;

Considérant que le comité régional «Cohabitation harmonieuse» dépose au programme Priorités bioalimentaires du MAPAQ un projet de campagne promotionnelle de cohabitation en milieu agricole;

Considérant que le projet, déployé sur 3 ans, consiste à la mise en œuvre du plan de communication élaboré par les partenaires, soit l'embauche d'une ressource spécifique, le développement d'outils de communication et la réalisation d'activités éducatives dans les MRC participantes;

Considérant que la cohabitation est identifiée comme un enjeu dans notre Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA);

Considérant que l'UPA de la Montérégie s'est portée volontaire pour assurer la coordination du projet, en collaboration avec les autres partenaires;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville :

- Confirme la contribution de la MRC des Jardins-de-Napierville pour un montant maximum annuel de 2 000\$ (argent) et 1 500\$ (en temps);
- Autorise la demande d'aide financière en partenariat avec l'UPA de la Montérégie et autres partenaires en vue d'obtenir du financement dans le programme Territoires : Priorités bioalimentaires, Volet 2 : Appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales du MAPAQ pour la réalisation du projet de campagne promotionnelle de cohabitation en milieu agricole

INTERNET HAUTE VITESSE

2018-12-227

Considérant que l'accès à l'internet à large bande est un service essentiel qui devrait être disponible pour tous les citoyens, peu importe leur lieu de résidence, afin de garantir leur sécurité ainsi que le plein développement de leurs collectivités;

Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi un objectif du service universel afin que tous les citoyens – qu'ils vivent en région rurale, en région éloignée ou en milieu urbain – aient accès à des services vocaux et d'internet à large bande fixes et mobiles sans fil;

Considérant que plusieurs secteurs dans la région administrative de la Montérégie ne sont pas, ou sont mal desservis, par un réseau fiable à Internet, avec des vitesses de téléchargement et de téléversement inférieures à la cible universelle fixée par le CRTC, soit 50 mégaoctets par seconde et 10 mégaoctets par seconde;

Considérant que la région administrative de la Montérégie et ses municipalités régionales de comté sont entre autres caractérisées par la présence en certains secteurs de milieux fortement urbanisés bénéficiant d'un accès à Internet haute vitesse, qui côtoient de très près des secteurs plus isolés, en milieu rural, dont l'accès à Internet à large bande n'est pas garanti;

Considérant que le CRTC estime que pour être admissible à un programme de financement, un projet d'accès à internet à haute vitesse doit s'inscrire dans un hexagone de 25 km² où aucun ménage n'a accès à un service d'accès internet offrant des vitesses de téléchargement conformes à l'objectif du service universel;

Considérant que le CRTC a établi dans le but de déterminer les régions géographiques qui pourraient être admissibles à du financement, le Conseil publierait des cartes fondées sur des données fournies par l'industrie;

Considérant que des villes desservies partiellement par internet haute vitesse risquent d'être considérées inadmissibles, en raison que les hexagones de 25 km² sont délimités de manière très large et sans aucune précision, et englobent des zones rurales situées à proximité de milieu urbain desservi par internet Haute vitesse;

Considérant que le cadre réglementaire du Canada sied mal au territoire de la Montérégie dans son ensemble;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville demande aux instances fédérales, notamment le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

- La vérification rigoureuse des données transmises par les fournisseurs de services de télécommunication et utilisées pour l'élaboration des cartes d'admissibilité;
- L'assouplissement des règles et des critères d'admissibilité des programmes de subvention fondés sur la délimitation du territoire en hexagones de 25 km², qui excluent de facto tout projet visant à desservir des secteurs ruraux à proximité des milieux plus denses;

QUE le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville ajoute sa voix à la Fédération canadienne des municipalités et réclame un accès universel à une connexion Internet haute vitesse fixe et mobile à large bande;

ET qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la FCM, à l'UMQ, à la FQM, ainsi qu'aux députés fédéraux et provinciaux du territoire.

**MANDAT DE RECUTEMENT
D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

2018-12-228

Il est proposé par M. André Chenail, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'autoriser à faire une demande pour des candidatures pour recruter un directeur adjoint, et ce, en vue de remplacer la directrice générale suite à son départ à la retraite.

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI**

2018-12-229

Il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement que le Préfet soit et est autorisé à signer le document intitulé : «Entente commune de terminaison d'emploi, transaction et quittance» dans le cadre de la cessation d'emploi de la directrice générale de la MRC des Jardins-de-Napierville.

**DEVIS POUR UN APPEL DE SOUMISSION
SERVEUR INFORMATIQUE**

2018-12-230

Il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement de mandater le personnel du service de géomatique à faire un devis pour des demandes de soumissions en vue de l'achat d'un serveur informatique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-12-231

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement de lever la présente séance ordinaire tenue par le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville, ce 12^e jour de décembre 2018 à 20h50.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière